

Zeitschrift: Schweizerisches Archiv für Volkskunde = Archives suisses des traditions populaires
Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Volkskunde
Band: 2 (1898)

Artikel: Rata miou : formulette vaudoise
Autor: Bonnard, J.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-109479>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ganz nit zu dulden sin, das wellen wir dannocht alzit umb üwer gnad gütwillencklich verdienen.

Datum 15 Juny anno (14)67.

Schulthes und rat
zü Bern.

Teutsch Missivenbuch B, S. 167.

1471, März 27. — An min herrn von Sitten, min herren ze underrichten von einer frowen wegen von Ayent ze Sant Roman, heist Grett, und ist ir man verbrennt, wie si sich gehalten hat, denn man meint, si sei ein hex.

(Rats-M. 7; 102).

1471, Mai 2. — Gedenck an die von Luzern ze bringen von der frowen wegen von Wallis, die mit hexery geschuldigt ist, darzu zu tünde.

(Ebd. S. 142).

1473, Juni 16. — Zwei Walliser Bettelfrauen sollen gefangen werden, „habend wetter gemacht.“

(Ebd. 12, 199).

1473, Juli. — Dis hat der vogt von Grassburg all für hexen an geben: Heini Boners, Clein Oerli, Pappon, die Pfaffina, herr Vitz jungfrow, Gredi Kistlerra, Erhart Tschirpis, Angilla Tschipler, Margreth Webera, Peter Stuckis und sin müter, Willi Boners, Elsa Zimmermannina, Gretta von Treffels.

(Ebd. 13, 15).

Vielleicht steht mit diesen Hexen der Ratsbeschluss vom 30. August 1473 im Zusammenhange: An Herr Martin, den beschwerer, hie zu sin.

(Ebd. S. 78).

Bern.

Prof. Dr. G. Tobler.

Rata miou

Formulette vaudoise

La formulette suivante est bien connue dans le canton de Vaud, en particulier dans le district de Nyon et dans le Gros de Vaud.

Une personne prend la main d'un enfant et suit avec le doigt deux des principales lignes de la paume de la main, en disant, à propos de la première: *Par ici passe la ratette* (souris), et à propos de la seconde: *Par ici traîne sa cuette* (petite queue). Puis elle prend successivement les cinq doigts de l'enfant et, leur imprimant un mou-

vement de rotation, dit, en tenant le pouce : *Sti l vit* (celui-ci le vit); en tenant l'index : *Sti l prit* (celui-ci le prit); en tenant le médius : *Sti l écortsit* (celui-ci l'écorcha); en tenant l'annulaire : *Sti le médzit* (celui-ci le mangea), et en tenant l'auriculaire : *Et le petit glinglin, Qui est derrière le moulin, Qui lave les écuelles, Qui casse les plus belles, Et qui fait rata miou, miou, miou, miou, miou !*¹⁾ En disant ces derniers mots, on promène rapidement la main sur le bras de l'enfant, en imitant avec les doigts la marche d'un animal, et on chatouille au cou l'enfant, qui généralement se met à rire. Toute l'opération s'appelle *faire ratamiou* ou *faire la ratette*.

La première partie de cette formulette est claire. Il s'agit évidemment d'une souris poursuivie par des chats; elle est vue par l'un, prise par l'autre, écorchée par le troisième et mangée par le quatrième. Les deux derniers mots : *rata miou*, paraissent également se rapporter à la même histoire, *rata* pouvant signifier *souris* et *miou* être une altération de *miaou*, le cri du chat.²⁾ Mais qu'est-ce que *le petit glinglin, qui est derrière le moulin, qui lave les écuelles, qui casse les plus belles*? *Glinglin* est le nom de l'auriculaire dans la Suisse romande, ainsi qu'en Franche-Comté et en Bourgogne; on dit aussi, d'après Bridel, *guelin guin* et *klinguin*; dans les montagnes neuchâtelaises on dit *guinglet*. Il semble bien qu'il faille voir dans ce mot la répétition de l'allemand *klein*. Serait-il pris ici dans le sens général de *petit* et désignerait-il un petit chat qui, lavant les écuelles, c'est-à-dire les léchant, parce qu'il n'a rien d'autre à manger, casserait les plus belles³⁾? On aurait pu songer d'autre part à voir dans *glinglin* une altération de Guinglain, un chevalier de la Table Ronde qui a donné son nom à un roman du commencement du XIII^e siècle. Mais je ne vois aucun rapport entre les aventures dudit chevalier et l'histoire de notre souris. Peut-être quelqu'un de nos lecteurs aura-t-il une explication à proposer ou une variante intéressante à indiquer?

Lausanne.

J. Bonnard.

¹⁾ Je donne ce texte tel que je l'ai entendu dans les environs de Nyon et sans me dissimuler que la syntaxe demanderait : *Sti la vit* et non *Sti l vit*, et ainsi de suite. En outre : *Et le petit glinglin* n'est le sujet d'aucun verbe. Le glossaire manuscrit de Morel-Fatio, conservé à la Bibliothèque cantonale vaudoise, donne la variante suivante : *C'est le petit glinglin, Qui fait le tour du moulin, Qui lave les écuelles, Cassant les plus belles, Et qui fait miaou, Miaou, miaou, miaou.*

²⁾ Cette explication est corroborée par la variante de Morel-Fatio.

³⁾ M. E. Rolland donne, dans les *Rimes et jeux de l'Enfance* (t. XIV des *Littératures populaires*, Paris, 1883), p. 21—25, un certain nombre de formulettes analogues à la nôtre. Dans la plupart d'entre elles, le petit (appelé parfois *glinglin* ou *rinconinconin*) n'a rien à se mettre sous la dent; dans quelques autres au contraire c'est lui qui mange tout.